

« Maisons Fleuries »

Finistère Tourisme, Agence de développement touristique souhaite promouvoir et encourager toute action en faveur du développement des espaces verts et de l'amélioration du cadre de vie.

Vous embellissez et fleurissez votre jardin,
votre balcon, terrasse, talus... ?

Participez au concours !

Cette participation est gratuite

Inscrivez-vous auprès de votre mairie
avant le **mardi 9 juin 2015**

Pour confirmer votre participation, il vous suffit de compléter le formulaire d'inscription disponible dans votre Mairie, ou téléchargeable sur le site internet : www.ccpbs.fr

Catégories retenues :

- 1^{ère} catégorie** : Etablissements accueillant la **clientèle touristique** (hôtels, restaurants, locations saisonnières labellisées ou classées, campings privés, équipements touristiques, commerces et services...)
unique catégorie retenue à l'échelon communautaire et départemental.
- 2^e catégorie** : Maisons avec jardin **très visible de la rue**
- 3^e catégorie** : Balcons, terrasses, fenêtres, petits jardins (de moins de 100m²) *très visibles de la rue*
- 4^e catégorie** : Espaces **le long de la voie publique** (talus, murs...), **espaces collectifs** (îlots dans lotissements, lavoirs, fontaines...)
- 5^e catégorie** : Maisons de retraite, cliniques, centres hospitaliers... **impliquant les résidents** et écoles, centres de loisirs... **fleuris par les enfants.**
- 6^e catégorie** : Exploitations agricoles **en activité** (l'ensemble : maison, accès à l'exploitation et bâtiments d'exploitation)

Dans l'optique d'une meilleure prise en compte de l'environnement, la gestion raisonnée de l'eau et des produits chimiques est prise en considération dans la mesure où elle peut être évaluée : utilisation de paillage, de plantes couvre-sols, de plantes mieux adaptées aux contraintes climatiques, réserve d'eau de pluie, arrosage raisonné, compostage, désherbage alternatif, absence de désherbage chimique, absence de plantes invasives...